

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1714

7 juillet 2012

SOMMAIRE

Adrion Immobilière SA82254	Invesrus S.A 82267
Alux Design82249	Investment World Fund82227
Badajoz S.A 82253	IOIO S.A 82267
Bathmann S.A 82230	Irelio S.A
Blader Holding S.A82254	IS Business Services S.à r.l 82271
Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l 82258	JFE Investments S.à r.l 82271
Croisimer Finance S.A 82227	Jomago S.à r.l82267
Dads82238	Kansole Lux S.à.r.l 82277
Dar Immo s.à r.l 82233	KBC Flexible 82272
Diaverum S.à r.l 82271	KCD Mikrofinanzfonds (FIS)82277
Eco Work s.à r.l82231	Klever International S.A 82272
EDM International82259	L.C.I. S.à r.I
Emimmo S.A 82227	Leading Edge Participations SA 82226
Enak Constructions Sàrl82263	Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l 82258
Esmerelle S.à r.l 82241	Lux-Protect Fund82228
European Retail Asset Management	MAN Umbrella SICAV82264
(ERAM) S.à r.l 82240	Minos S.A 82254
Fortier Holding S.A 82235	MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l 82264
Galilehorn Asset Management S.à r.l 82266	MRIF Luxembourg Investments 2 S.à. r.l.
Gazeley Luxco France 1 S.à r.l 82259	82264
Gramano S.A	Mylan Luxembourg 1 S.à r.l 82268
Great Pacific Luxembourg S.à r.l 82259	Pheros S.A 82230
Greenhill B6-36 S.à r.l	Procimbria Finance Luxembourg S.A 82226
Indufin Capital Partners S.A., SICAR 82264	Rodea S.A
Industrial Securities Luxembourg S.à r.l.	SBN (Luxembourg) S.à r.l 82236
82265	Soka s.c 82268
Industrial Securities Luxembourg S.à r.l.	'SOMALUX' Société de Matériel Luxem-
82266	bourgeoise S.A., SPF82226
Industries Réunies de Luxembourg S.A.	Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l 82236
82230	Sports et Loisirs Concept82229
Interarrow S.àr.l	Talassius S.A 82229
International Participation - Inparfin - S.A	Vergelesse S.A 82229



Somalux S.A. SPF, 'SOMALUX' Société de Matériel Luxembourgeoise S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 4.523.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 24 juillet 2012 à 11:00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Révocation du mandat d'Administrateur de Monsieur da Cunha.
- 2. Modification de l'Article 11 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «Tous les actes qui engagent la société, y compris les délégations de pouvoirs conformément à l'article 10 qui précède, doivent être signés par deux administrateurs.»
- 3. Divers.

Les actionnaires sont avisés qu'un quorum de 50% des actions émises est requis pour délibérer **sur le point 2. de l'ordre du jour**. Si le quorum n'était pas atteint, une 2 ^e Assemblée portant sur ce point devra être convoquée. Les résolutions pour être valables devront réunir les 2 tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012081628/795/20.

Procimbria Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.533.

Messrs Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be exceptionally held on July 25, 2012 at 3.00 p.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Submission of the management report of the Board of Directors and report of the Statutory Auditor
- 2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011
- 3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
- 4. Miscellaneous

The Board of Directors.

Référence de publication: 2012081629/795/15.

Leading Edge Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.406.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 juillet 2012 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2011;
- 2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2011;
- 3. affectation des résultats au 31 décembre 2011;
- 4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
- 5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
- 6. nomination des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes;
- 7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012066560/10/19.



Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

convoquée faute de quorum à l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012, qui se tiendra en date du 23 juillet 2012 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012071976/506/13.

Emimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 124.185.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

convoquée faute de quorum à l'assemblée générale ordinaire du 5 juin 2012, qui se tiendra en date du 23 juillet 2012 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération en vertu de l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012071977/506/13.

Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Les actionnaires de la Société sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 16 juillet 2012 à 14h00, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
- 2. Rapport du réviseur d'entreprises agréé pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
- 3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
- 4. Accumulation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2012 de tous les compartiments de la Société.
- 5. Ratification de la cooptation de Monsieur Raymond Glodé en remplacement de Monsieur Thierry de Baynast de Septfontaines.
- 6. Décharge aux administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
- 7. Renouvellement du mandat des administrateurs suivants:
 - Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, administrateur et président du Conseil d'Administration.
 - Monsieur Raymond Glodé, administrateur.
 - Monsieur Reginald van Leer, administrateur.
- 8. Nomination du réviseur d'entreprises agréé.
- 9. Rémunération de Monsieur Reginald van Leer en tant qu'administrateur pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012 pour un montant total brut de EUR 6.250.
- 10. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et votantes.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.



Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 24 88 84 91 et par courrier à l'attention de Mlle Katie AGNES, au plus tard le 13 juillet 2012 à 18 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le rapport annuel révisé au 31 mars 2012 peuvent s'adresser au siège social de la Société ou télécharger ledit rapport à l'état de projet sur le site www.groupedr.eu (rubrique NAV Center).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012075290/755/38.

Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Sainte Zithe, le jeudi 19 juillet 2012 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2012.
- 2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2012; affectation des résultats.
- 3. Donner quitus aux Administrateurs.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
- Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012075292/755/29.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 17 juillet 2012 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
- 4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012076580/1023/16.



Sports et Loisirs Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.330.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, et affectations des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2011.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012076579/1023/19.

Vergelesse S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.488.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2012 à 09.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2008, au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, et affectations des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2011.
- 4. Nominations Statutaires.
- 5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2012076578/1023/18.

Talassius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 30.137.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2012 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2011, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2011.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Nominations Statutaires.
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012076574/1023/18.



Bathmann S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 112.154.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 16 juillet 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 mars 2012, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2012.
- 4. Ratification de la cooptation d'un nouvel Administrateur
- 5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012076571/1023/17.

Pheros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.369.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

I'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 16 juillet 2012 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, et affectations des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2011.
- 4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 5. Nominations Statutaires.
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012076570/1023/19.

Industries Réunies de Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 77.520.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 juillet 2012 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilans et des comptes de profit et pertes au 31 décembre 2009, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, et affectation des résultats.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'au 31 décembre 2011.
- 4. Nominations statutaires.
- 5. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2012076569/1023/19.



Eco Work s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach. R.C.S. Luxembourg B 169.833.

STATUTS

L'an deux mil douze, le quatorze juin,

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Amélie BROCORENS, indépendante, née à Schaerbeek, Belgique, le 12 décembre 1978, demeurant à L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue:

Art. 1 er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «ECO WORK s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet la fourniture de services administratifs, de services d'organisation et de services de bureau

La société pourra s'intéresser à toute autre société ou entreprise poursuivant un objet similaire ou analogue au sien; elle pourra procéder à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social et de nature en faciliter la réalisation.

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.



- **Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
 - **Art. 8.** La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale. Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.
- **Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention de la comparante qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

La comparante reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, la comparante déclare être le bénéficiaire réel de cette opération et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites par l'associée unique Madame Amélie BROCORENS préqualifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

La fondatrice prénommée, détenant l'intégralité des parts sociales, s'est constituée en Assemblée Générale et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach.
- 2) La société sera gérée par un gérant: Monsieur Sébastien POURBAIX, salarié, né à Lille, France, le 29 avril 1978, demeurant à L-1453 Luxembourg, 1, route d'Echternach.



3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du géant.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiée au moyen de sa carte d'identité.

Signé: A. BROCORENS, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 juin 2012. Relation: CAP/2012/2274. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme,

Capellen, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012080241/116.

(120113717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2012.

Dar Immo s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9511 Wiltz, 23, rue Aneschbach. R.C.S. Luxembourg B 169.747.

STATUTS

L'an deux mil douze, le quatorze juin.

Pardevant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- Monsieur Redzep DRAGOLOVCANIN, administrateur, né à Melaje (Serbie), le 17 janvier 1967, demeurant à L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert,

Représenté aux fins des présentes par Monsieur Samel BADIC, administrateur, né à Luxembourg, le 28 novembre 1979, demeurant à L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle après avoir été signée ne varietur par le notaire et les comparants, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera enregistrée,

et

- Monsieur Fahir COSIC, administrateur, né à Junuzovici Zavidovicie (Bosnie), le 12 juin 1968, demeurant à L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DAR IMMO s.à r.l.»
 - Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de Wiltz.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'achat, la vente, la promotion immobilière, la transformation, la rénovation, l'aménagement respectivement la construction d'immeubles pour son propre compte ou pour le compte de tiers, la gestion et la mise en valeur de tout bien immobilier tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, la prise à bail, la location de toutes propriétés immobilières, avec ou sans promesse de vente ainsi que l'exploitation d'une agence immobilière au sens le plus large.

Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et, en général, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.



Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-àvis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

- Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.
- **Art. 7.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
 - Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

- **Art. 9.** Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

- **Art. 11.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

- **Art. 14.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.
- **Art. 15.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention des comparants qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Les comparants reconnaissent avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels de cette opération et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et toutes souscrites comme suit:



M. Redzep DRACOLOVCANIN, préqualifié:	50 parts sociales
M. Fahir COSIC, préqualifié:	50 parts sociales
TOTAL: cent parts sociales,	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil douze.

Assemblée générale

Les fondatrices prénommées, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constituées en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est fixé à L-9511 Wiltz, 23, rue Aneschbach.
- 2) La société sera gérée par trois gérants, savoir:
 - gérant technique:

Monsieur Samel BADIC, administrateur, né à Luxembourg, le 28 novembre 1979, demeurant à L-2561 Luxembourg, 85, rue de Strasbourg,

- gérants administratifs:

Monsieur Redzep DRAGOLOVCANIN, administrateur, né à Melaje (Serbie), le 17 janvier 1967, demeurant à L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert, et

Monsieur Fahir COSIC, administrateur, né à Junuzovici Zavidovicie (Bosnie), le 12 juin 1968, demeurant à L-9537 Wiltz, 14, rue Charles Lambert,

3) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifiés au moyen d'une copie de leurs cartes d'identité.

Signé: S. BADIC, F. COSIC, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 15 juin 2012. Relation: CAP/22200012/2269. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur ff. (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme,

Capellen, le 20 juin 2012.

Référence de publication: 2012077702/123.

(120110744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juillet 2012.

Fortier Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.327.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Liquidation n° L-6639/10

Madame la Présidente et Mesdames-Messieurs les juges composant la sixième chambre du Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg,

A l'honneur de Vous exposer très respectueusement Maître Katia AÏDARA, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de liquidateur de la société en liquidation FORTEER HOLDING SA. ayant eu son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, Bvd Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au RCS sous le numéro B9232.7;

que la société en liquidation FORTIER HOLDING SA. a été dénoncée en date du 9 octobre 2007 et mise en liquidation par jugement rendu par le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg en date du 11 février 2010;

que l'actif de la société est insuffisant, et que les frais d'administration et de liquidation ne peuvent pas être couverts; qu'il y a lieu de déclarer closes pour absence d'actifs les opérations de liquidation de la société FORTIER HOLDING SA.;

A CES CAUSES

l'exposant Vous prie, Madame la Présidente, Mesdames-Messieurs les juges,

déclarer closes pour absence d'actif les opérations de liquidations de la société en liquidation FORTIER HOLDING SA.;

ordonner ce qu'en droit il appartiendra.



Luxembourg, le 13/04/2012. Profond respect Katia AÏDARA Le liquidateur

Référence de publication: 2012069457/28.

(120099379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

SBN (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.214.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-fifth day of April,

Before Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B106.214 (the "Company").

There appeared:

Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 106.213 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 125 shares, representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Change of the Company's name to "SBN (Luxembourg) S.à r.l.";
- 2. Authorization for interim dividend distributions;
- 3. Subsequent amendments to articles 4 and 17 of the articles of association of the Company; and
- 4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder the following resolutions were taken:

First resolution

It is resolved to change the name of the Company from "Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l." to "SBN (Luxembourg) S.à r.l."

Second resolution

It is resolved to authorize the sole manager or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company, to distribute interim dividends to the sole shareholder or the shareholders as the case may be.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions it is resolved to amend articles 4 and 17 of the articles of association of the Company to read as follows:

- " Art. 4. The Company's name is SBN (Luxembourg) S.à r.l."
- "**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions, such as approved by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by the general meeting of the shareholders, represents the net profit of the Company.



Each year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the share capital, but must be resumed at any time when it has been broken into.

The remaining profit shall be allocated by the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by resolution of the shareholders representing more than fifty percent (50%) of the share capital of the Company, resolving to distribute it proportionally to the shares they hold, to carry it forward, or to transfer it to a distributable reserve.

Notwithstanding the above provision, the sole manager or the board of managers as the case may be, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager, as the case may be, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Law or the Articles."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the amendments to its articles of association, have been estimated at about EUR 900.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the undersigned notary, by name, surname, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'année deux mille douze le vingt-cinquième jour d'avril,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 12.500 EUR, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 106.214 (la «Société»).

A comparu,

Sonneborn (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée valablement constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg avec un capital social d'un montant de 12.500 EUR, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 106.213 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 125 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été préalablement informé

L'Associé Unique, prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Changement de la dénomination de la Société en «SBN (Luxembourg) S.à r.l.»;
- 2. Autorisation de distribution de dividendes intérimaires;
- 3. Modifications subséquentes des articles 4 et 17 des statuts de la Société; et
- 4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier la dénomination de la Société de «Sonneborn (Luxembourg) S.à r.l.» en «SBN (Luxembourg) S.à r.l.».



Deuxième résolution

Il est décidé d'autoriser le gérant unique ou, si la société compte plusieurs gérants, le conseil de gérance de procéder à la distribution de dividendes intérimaires à l'associé unique ou aux associés le cas échéant.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier les articles 4 et 17 des statuts de la Société à lire comme suit:

- « Art. 4. La dénomination de la Société est SBN (Luxembourg) S.à r.l.»
- « Art. 17. Le solde du compte de pertes et profits, après déduction des dépenses, coûts, amortissements, charges et provisions, tel qu'approuvé par l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, par l'assemblée générale des associés, représente le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net est affecté à la réserve légale. Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint un dixième du capital social, mais devront être repris à tout moment jusqu'à entière reconstitution.

Le bénéfice restant est affecté par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social de la Société, décidant de sa distribution aux associés proportionnellement au nombre de parts qu'ils détiennent, de son report à nouveau, ou de son allocation à une réserve distribuable.

Nonobstant ce qui précède, le gérant unique ou le conseil de gérance, le cas échéant, peut décider de verser des dividendes intérimaires avant la clôture de l'exercice social sur base d'un état comptable établi par le conseil de gérance, ou le gérant unique, le cas échéant, duquel doit ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportées et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à affecter à une réserve conformément à la Loi ou aux Statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard des modifications de ses statuts est évalué à environ 900,- EUR.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

Dont Acte, fait et passé à Junglinster, date qu'entête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 avril 2012. Relation GRE/2012/1499. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012070514/139.

(120099870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Dads, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 118.862.

In the year two thousand and twelve, on the seventeen of April.

Before Maître Anja HOTLZ, notary public at Wiltz, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned

There convened the extraordinary general meeting of shareholders of the limited liability company "DADS", with registered office at 7 L-9515 Wiltz, 59 rue Grande-Duchesse Charlotte and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B-118862,

Appeared:

- The company MULHOLLAND CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, with registered office at Trinity Chambers PO Box 4301, Road Town, TORTOLA BVI, registered with the BVI Companies Registrar under the number 1012263 represented by Mr. Dominick Gilbert Toriglioni Del Cassera NISBETT;



- The company DOMINION EMPLOYEE BENEFIT TRUSTEES LIMITED, with registered office at Charter Place 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE40WH, registered with the Jersey Companies Registrar under the number 80467;
- Mrs Sarah Netta Catherine RYAN, born on 23 rd December 1971 in Dublin, with private address at 20, Isis Street, SW183QN London.

Here represented by Geneviève BERTRAND, with address in B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, by virtue of a power of attorney dated

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxy and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the notary to enact the following:

- That the société à responsabilité limitée "DADS", with registered office at L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, incorporated by a deed received on the 27 th of July 2006 by the undersigned, Notary Anja HOLTZ, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Number 2020 of the 27 th of October 2006,

amended by a deed received by the notary drawing up, residing in Wiltz, on the 31 st of August 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 2194 of the 23 rd November 2006., hereafter "the Company".

- That the company is registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B-118862.
- That the share capital of the Company amounts to one hundred and ten thousand euro (110,000.- EUR), represented by four thousand four hundred (4400) shares with a nominal value of one twenty-five euro (25.- EUR) each.
 - That the appearing parties are the only current partners of the Company.

Then the appearing parties requested the notary drawing up to act the following resolutions at the agenda:

Sole resolution

It has been resolved to transfer the registered office from Wiltz to 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen, with effect on the 30 March 2012 and to amend accordingly the article four of the Articles of Association of the Company as follows:

" Art. 4. The Company has its registered office in the City of Capellen/Mamer, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company."

Estimate of expenses

All the fees, expenses and remunerations that shall be payable by the Company and charged to it in respect hereof amount to approximately EUR 900,-.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix-sept avril

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "DADS" ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 59 rue Grande Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-118862.

Ont comparu:

- La société MULHOLLAND CAPITAL MANAGEMENT LIMITED, avec siège social au Trinity Chambers PO Box 4301, Road Town, TORTOLA BVI, inscrite au Registre des sociétés des BVI sous le numéro 1012263 représentée par son director, Monsieur Dominick Gilbert Toriglioni Del Cassera NISBETT;
- La société DOMINION EMPLOYEE BENEFIT TRUSTEES LIMITED, avec siège social à Charter Place 23-27 Seaton Place, St Helier, Jersey JE40WH, inscrite au Registre des sociétés de Jersey sous le numéro 80467;
- Madame Sarah Netta Catherine RYAN, née le 23 décembre 1971 à Dublin, avec adresse privée au 20, Isis Street, SW183QN Londres



Ici représentées par Geneviève BERTRAND, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit, ont exposé au notaire:

- Que la société "DADS" a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juillet 2006, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2020 du 27 octobre 2006, modifiée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 31 août 2006, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2194 du 23 novembre 2006
 - Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-118862,
- Que le capital social s'élève à cent dix mille euros (110.000,- EUR) divisé en quatre mille quatre cents (4.400) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Que les requérantes sont les seules associées représentant l'intégralité du capital social de la Société à responsabilité limitée "DADS", avec siège social à L-9515 Wiltz, 59 rue Grande Duchesse Charlotte,

Ensuite, les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes à l'ordre du jour:

Résolution unique

Les associés ont décidé de transférer le siège social de Wiltz au 75, Parc d'activités, L-8308 Capellen, avec effet au 30 mars 2012, et de modifier l'article 4 comme suit:

" Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Capellen/Mamer, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts et à l'étranger moyennant l'unanimité des associés.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique,, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- Euro.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte français et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré a Wiltz, le 20 avril 2012. WIL/2012/340. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 30 avril 2012. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012069189/107.

(120098189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

European Retail Asset Management (ERAM) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves. R.C.S. Luxembourg B 103.456.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société prise en date du 22 février 2012 de nommer Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 159.962, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

A titre informatif, veuillez noter que le siège social de l'associé unique de la Société, Aerium Holdings S.A., a été transféré au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.



Veuillez notez également que Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, en leur qualité de gérants de la Société, demeurent professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated 22 February 2012 to appoint Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 159.962, as external auditor ("réviseur d'entreprise") of the Company until the general meeting approving the annual accounts as of December 31st!, 2011.

For your information, please note that the registered office of the sole shareholder of the Company, Aerium Holdings S.A. has been transferred to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

Please note also that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, as managers of the Company, reside professionnally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070098/28.

(120099883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Esmerelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 169.315.

_

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the fourth of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

SGG S.A., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 65 906,

hereby represented by Mrs Isabelle BUDINGER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg on 31 May 2012.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Chapter I. - Name - Duration - Object - Registered office

Art. 1. Name and Duration. There exists a société à responsabilité limitée (private limited liability company) by the name of ESMERELLE S.à r.l. (the Company) which will be governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law) as well as by the present articles of association (the Articles).

The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 2. Corporate object. The corporate object of the Company is:

(i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into a type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments



relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may buy, rent, develop and sell real estate located in Luxembourg and abroad.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

Art. 3. Registered office. The Company has its registered office in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholder(s).

The Company may have offices and branches (whether or not permanent establishments), both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Chapter II. - Corporate capital

- **Art. 4. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.
- **Art. 5. Profit sharing.** Each share entitles the owner thereof to the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 6. Transfer of shares.** In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorized by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorization is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the survivors.

Art. 7. Redemption of shares. The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the shareholder(s). The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply.

Chapter III. - Management

Art. 8. Management - Board of Managers. The Company is managed by one or more manager(s), appointed by the general meeting of the shareholder(s) which shall decide on the remuneration and the terms and conditions of appointment of each manager. In case of plurality of managers, they shall constitute a board of managers (the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholder. The general meeting of the shareholder(s) may at any time and without cause (ad nutum) revoke and replace any manager(s).

Any reference to the Board of Managers in the Articles shall be a reference to the sole manager of the Company as long as the Company only has one manager.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers".

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the Chairman).

The Chairman, if any is appointed, will preside at all general meetings of the shareholder(s) and of the Board of Managers. In case of absence of the Chairman, the general meeting of the shareholder(s) or, as the case may be, the Board of Managers will appoint another person as chairman pro tempore by vote of the majority in number present in person or by proxy at the relevant meeting.

Meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The managers will be convened separately to each meeting of the Board of Managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a two days' written notice of Board of Managers' meetings shall be given.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the convening notice. Meetings are held, as a rule, in the city of Luxembourg.

The notice may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission of each manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.



Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or e-mail transmission another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues at a meeting of the Board of Managers.

A manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, telex or e-mail. A meeting held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In dealing with third parties, the Board of Managers shall have the powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and sanction acts and operations consistent with the Company's objects and further provided the terms of this article 8 shall be complied with. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of the shareholders fall within the scope of the competence of the Board of Managers. In case the Company only has one manager the Company shall be bound by the sole signature of the sole manager, and in case of plurality of managers, the Company shall be bound by the joint signatures of any two members of the Board of Managers. The general meeting of the shareholders may appoint from among the members of the Board of Managers one or several general managers who may be granted the powers to bind the Company by their respective sole signature, provided they act within the powers vested in the Board of Managers.

The Board of Managers may delegate part of its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents (either members of the Board of Managers or not) and may revoke such appointments at any time.

The Board of Managers will determine the agent(s)' responsibilities and his/their remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

The decisions of the Board of Managers will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman (or the chairman pro tempore as the case may be), by the Secretary or by any two members of the Board of Managers.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 9. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, so long as such commitment is in compliance with the Articles as well as the applicable provisions of the Law.

Chapter IV. - Secretary

Art. 10. Appointment of a secretary. The Board of Managers may appoint a secretary, either a manager or not, who shall be in charge of keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the Secretary).

The Secretary, if any is appointed, shall have the responsibility to act as clerk of the meetings of the Board of Managers and, to the extent practical, of the general meetings of the shareholder(s), and to keep the records and the minutes of the Board of Managers and of the general meetings of the shareholder(s) and their transactions in a book to be kept for that purpose, and he shall perform like duties for all committees of the Board of Managers, if any, when required. He shall have the possibility to delegate his powers to one or several persons provided he shall remain responsible for the tasks so delegated.

The Secretary shall have the power and authority, which shall be provided only by the Board of Managers, to issue certificates and extracts on behalf of the Company to be produced in court or, more generally, vis-à-vis any third parties and to be used as official documents.

Chapter V. - General Meetings of Shareholder(s)

Art. 11. Annual and Extraordinary general meetings of the shareholder(s). An annual general meeting of the shareholder (s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.



Art. 12. Shareholder(s)' voting rights. Each shareholder may participate in general meeting of the shareholder(s) irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Each shareholder may appoint by proxy a representative who need not be a shareholder to represent him at any general meeting of the shareholder(s).

Art. 13. Quorum - Majority. Resolutions of the general meeting of the shareholder(s) are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the Company's share capital.

However, resolutions to amend the Articles, to dissolve or liquidate and to merge the Company may only be carried out by a majority in number of shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

As long as the Company has no more than 25 shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or telegram or telex or e-mail transmission).

Chapter VI. - Financial Year - Financial Statements - Profit Sharing

- Art. 14. Financial year. The Company's financial year begins on January first and ends on December thirty-first of the same year.
- **Art. 15. Financial statements.** Each year the books are closed and the Board of Managers prepares the financial statements of the Company (including a balance sheet, a profit and loss accounts and the notes to the annual accounts) in accordance with the relevant Luxembourg legal provisions.
- **Art. 16. Inspection of documents.** Each shareholder may inspect the above financial statements at the Company's registered office.
- **Art. 17. Appropriation of profits Reserves.** An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is set aside for the establishment of a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance may be distributed to the shareholder(s) commensurate to their shareholding in the Company.

The general meeting of the shareholder(s) shall have power to make payable one or more interim dividends.

Chapter VII. - Dissolution - Liquidation

- **Art. 18. Dissolution.** The insolvency or bankruptcy or any other similar procedure of the shareholder(s) will not cause the dissolution of the Company. The shareholder(s) must agree, in accordance with paragraph 2 of article 13 of the Articles, to the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.
- **Art. 19. Liquidation.** At the time of the dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidator(s), whether shareholder(s) or not, appointed by the general meeting of the shareholder(s) who will determine its/their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Audit

Art. 20. Statutory Auditor - External Auditor. In accordance with article 200 of the Law, the Company must appoint a statutory auditor (commissaire aux comptes) only when it has more than 25 shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises) needs to be appointed whenever the exemption provided by articles 256 and 215 of the Law does not apply.

Chapter IX. - Governing Law

Art. 21. Reference to legal provisions. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been established, SGG S.A., prenamed, hereby declares that it subscribes to all the 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, representing the total share capital of the Company of an amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro).

All these 500 (five hundred) shares have been fully paid up by SGG S.A. by means of a payments in cash, so that the subscription amount of EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, and the undersigned notary expressly acknowledges such payment.

Transitory provision

By way of derogation of article 14 of the Articles, the Company's first financial year is to run from the date hereof to 31 December 2012.



Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000 (one thousand Euro).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company has adopted the following resolutions:

- 1. The sole shareholder of the Company resolves to set the number of manager of the Company at one (1).
- 2. The sole shareholder of the Company resolves to appoint the following person as manager of the Company for an unlimited period of time:
- Mr Alex PHAM, Employee, born on 16.11.1973 at Saïgon (Vietnam), with professional address in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
- 3. The sole shareholder of the Company resolves to set the registered office of the Company at 412F, route d'Esch, L 2086 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze le quatre juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

SGG S.A., une société constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 906,

ici représentée par Madame Isabelle BUDINGER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement

Laquelle partie comparante, ès-qualités en vertu de laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit.

Chapitre I er . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1 ^{er} . Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée sous le nom de ESMERELLE S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet social:

(i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.



La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut acquérir, louer, exploiter et céder des immeubles situés au Luxembourg et à l'étranger.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique/des associés.

La Société peut avoir des bureaux et succursales (que ce soient des établissements permanents ou non) à la fois au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Chapitre II. - Capital social

- **Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 5. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à son propriétaire à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe du nombre de parts sociales existantes.
- Art. 6. Transfert de parts sociales. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Art. 7. Rachat de parts sociales. La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables en suffisance.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application.

Chapitre III. - Gérance

Art. 8. Gérance - Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), nommés par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui décide de leur rémunération et des modalités de nomination de chaque gérant. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance (le Conseil de Gérance). Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associé. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut à tout moment et sans justifier d'une raison (ad nutum) révoquer et remplacer n'importe quel gérant.

Toute référence au Conseil de Gérance dans les Statuts doit être entendue d'une référence au gérant unique de la Société aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul gérant.

Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B".

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres (le Président).

Le Président, si un est nommé, présidera toutes les assemblées générales de l'associé unique/des associés et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En cas d'absence du Président, l'assemblée générale de l'associé unique/des associés, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, choisira une autre personne en tant que président pro tempore par vote de la majorité des membres présents ou représentés à l'assemblée en question.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président ou par deux autres membres du Conseil de Gérance.



Les gérants sont convoqués séparément à chaque réunion du Conseil de Gérance. Excepté les cas d'urgence qui seront spécifiés dans la convocation ou sur accord préalable de tous les membres, la convocation écrite devra respecter un délai d'au moins deux jours avant la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou valablement représentés.

Les réunions se tiennent au lieu, jour et heure indiqués dans la convocation. Les réunions sont en principe, tenues dans la ville de Luxembourg.

Il peut être renoncé à la convocation de l'accord de chaque gérant donné par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues en des lieux et temps indiqués dans un document préalablement approuvé par une résolution du Conseil de Gérance.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, téléfax, télégramme, télex ou email un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues à une réunion du Conseil de Gérance.

Un gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, et la réunion tenue de telle manière est réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par voie de résolution circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance aura les pouvoirs d'agir au nom de la Société en toutes circonstances et d'exécuter et d'approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, sous réserve du respect des dispositions du présent article 8. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'associé unique/ des associés sont de la compétence du Conseil de Gérance. Si la Société n'a qu'un seul gérant, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux membres du Conseil de Gérance. L'assemblée générale de l'associé unique/des associés peut élire parmi les membres du Conseil de Gérance un ou plusieurs gérants délégués qui auront le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature, pourvu qu'ils agissent dans le cadre des compétences du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches particulières à un ou plusieurs mandataires ad hoc (membre du Conseil de Gérance ou non) et peut révoquer de telles nominations à tout moment.

Le Conseil de Gérance déterminera la responsabilité du/des mandataires(s) et sa/leur rémunération (s'il en a une), la durée du mandat ainsi que toute autre modalité appropriée du mandat.

Les décisions du Conseil de Gérance sont relatées dans des procès-verbaux insérés dans un registre spécial et signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance. Toutes procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président (ou selon le cas par le président pro tempore), par le Secrétaire ou par deux membres du Conseil de Gérance.

La Société sera gérée exclusivement et effectivement à partir de Luxembourg.

Tous les actes de gestion seront posés à ou à partir de Luxembourg.

Art. 9. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle pour un engagement valablement pris par lui/eux au nom de la Société, aussi longtemps que cet engagement est conforme aux Statuts et aux dispositions applicables de la Loi.

Chapitre IV. - Secrétaire

Art. 10. Nomination d'un secrétaire. Le Conseil de Gérance peut nommer un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de garder les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le Secrétaire).

Le Secrétaire, si un est nommé, aura la responsabilité d'agir en tant que clerc des réunions du Conseil de Gérance et, dans la mesure du possible, des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de garder les procès-verbaux et les comptes-rendus du Conseil de Gérance et des assemblées générales de l'associé unique/des associés, et de leurs transactions dans un registre tenu à cette fin, et il effectuera, si nécessaire, des tâches similaires pour tous les comités du Conseil de Gérance (s'il en existe). Il aura la possibilité de déléguer ses pouvoirs à une ou plusieurs personnes à condition qu'il conserve la responsabilité des tâches qu'il aura déléguées.



Le Secrétaire aura le pouvoir et l'autorité, qui lui sera donnée exclusivement par le Conseil de Gérance, d'émettre des certificats et des extraits pour le compte de la Société qui pourront être produits en justice, ou, de manière générale, à l'égard de tous tiers et qui seront utilisés comme documents officiels.

Chapitre V. - Assemblées générales de l'associé unique/des associés

Art. 11. Assemblées générales annuelles et Extraordinaires de l'associé unique/des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique/des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la ville de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique/des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Art. 12. Droit de vote d'associé(s). Chaque associé peut prendre part aux assemblées générales de l'associé unique/ des associés indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient.

Le droit de vote de chaque associé est proportionnel au nombre de parts sociales qu'il détient.

Chaque associé peut désigner par procuration un mandataire qui n'a pas besoin d'être associé pour le représenter aux assemblées générales de l'associé unique/des associés.

Art. 13. Quorum - Majorité. Les résolutions de l'assemblée générale de l'associé unique/des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts et celles pour dissoudre, liquider ou fusionner la Société ne pourront être prises que par une majorité en nombre d'associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Tant que la Société n'a pas plus de 25 associés, les résolutions de l'associé unique/des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la/des résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, téléfax, télégramme, télex ou email).

Chapitre VI.- Exercice social - Comptes annuels - Répartition

- **Art. 14. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, les livres sont clos et le Conseil de Gérance prépare les comptes annuels (composés d'un bilan, d'un compte de pertes et profits et d'annexes aux comptes annuels), conformément aux dispositions législatives luxembourgeoises applicables.
- **Art. 16. Inspection des documents.** Chaque associé peut prendre connaissance des comptes annuels susmentionnés au siège social de la Société.
- Art. 17. Distribution des bénéfices Réserves. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à l'établissement d'une réserve légale, jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social nominal de la Société.

Le solde peut être distribué à l'associé unique/ aux associés en proportion des parts sociales qu'il(s) détien(nen)t dans la Société.

L'assemblée générale de l'associé unique/des associés a le pouvoir de déclarer un ou plusieurs dividendes intérimaires.

Chapitre VII. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Dissolution. L'insolvabilité ou la faillite ou n'importe quelle autre procédure similaire d'un ou des associé(s) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

L'associé unique/les associés doi(ven)t donner leur accord, conformément aux dispositions de l'article 13, paragraphe 2 des Statuts, à la dissolution et à la liquidation de la Société et fixer les modalités y relatives.

Art. 19. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée générale de l'associé unique/des associés qui déterminera ses/leurs pouvoirs et sa/leur rémunération.

Chapitre VIII. - Vérification des comptes

Art. 20. Commissaires aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit nommer un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé lorsque l'exemption prévue par les articles 256 et 215 de la Loi n'est pas applicable.

Chapitre IX.- Loi applicable

Art. 21. Référence aux dispositions légales. Pour tous les points non expressément prévus dans les Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.



Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis, SGG S.A., susmentionnée, déclare souscrire toutes les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros).

Toutes ces 500 (cinq cents) parts sociales ont été libérées entièrement par SGG S.A. au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de souscription de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, et le notaire instrumentant constate expressément un tel paiement.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article 14 des Statuts, le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et se clôturera le 31 décembre 2012.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.000 (mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique de la Société décide de fixer le nombre de gérant de la Société à un (1).
- 2. L'associé unique de la Société décide de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Alex PHAM, né le 16.11.1973 à Saïgon (Vietnam), résidant professionnellement au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg.
 - 3. L'associé unique de la Société décide de fixer le siège social de la Société au 412F, route d'Esch, L 2086 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: I. BUDINGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012. LAC/2012/25650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 12 juin 2012.

Référence de publication: 2012068737/455.

(120097720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Alux Design, Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs.

R.C.S. Luxembourg B 169.308.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingt-cinq avril

Pardevant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Puiu Vasile MAIDAN, né à Suceava (Roumanie), le 10 janvier 1974, demeurant à B-4630 Soumagne, 4, rue des Genêts
- 2. Monsieur Lucian PETRE, né à Ploiesti (Roumanie), le 12 juillet 1971, demeurant à Bucarest 2, 1, rue Suvenir (Roumanie)
- 3. Monsieur Richard Victor RICHARD, né à Liège (B), le 30 mai 1955, demeurant à B-4620 Fléron, 37/9, rue de Romsée tous trois ici représentés par Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny 45, en vertu de procurations sous seing privé, dressées à Wiltz, le 23 avril 2012



Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1 er . Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ALUX DESIGN" SA.

Art. 2. Le siège social est établi à Wiltz.

Il pourra être transféré dans toute autre localité, du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société a pour objet les missions d'étude en matière de construction, de coût, de rentabilité, d'analyse de bilans, d'analyse et de recherche de marchés, de moyens de production, d'exploitation et de distribution.

La société a également pour objet toutes opérations relatives à l'activité immobilière, la restauration, la transformation, la location, l'achat et la vente, l'échange, le courtage, la mise en valeur et le lotissement, avec ou sans travaux d'infrastructure et création de voiries ou équipements nouveaux ainsi que toutes autres transactions relatives à des biens immeubles, bâtis ou non bâtis, l'entreprise générale de construction de bâtiments.

En général, la société peut effectuer toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières ayant un rapport direct ou indirect avec son objet social ou qui sont de nature à en favoriser l'extension et le développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Capital - Actions

- **Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à TRENTE DEUX MILLE euro (32.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent vingt euros (320,-€) chacune.
 - Art. 6. Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être crées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autre cause, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir, parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.



Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion.
 - Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Assemblée générale des actionnaires

- **Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.
- **Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième mercredi du mois de mars de chaque année à 11 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 16.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.
 - Art. 17. Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Année sociale - Bilan

Art. 18. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

Art. 19. Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.



Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2013.

Souscription et Libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

•	1 Monsieur Puiu Vasile Maidan, prénommé, actions	106
2	2 Monsieur Lucian PETRE, prénommé, actions	107
	3 Monsieur Richard RICHARD, prénommé, actions	106
-	TOTAL: actions	320

Toutes les actions ont été libérées par des versements n espèces à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de huit mille euros (8.000) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Maidan PUIU VACILI, prénommé
- b) Monsieur Lucien PETRER, prénommé
- c) Monsieur Richard RICHARD, prénommé
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes Mademoiselle Nancy RICHARD, née à Liège (B), le 17 septembre 1979, demeurant à B-Visé
 - 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2017.
 - 5) Le mandat des administrateurs et du commissaire est exercé à titre gratuit.
 - 6) Le siège social est fixé à L-9570 Wiltz, 30, rue des Tondeurs
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "ALUX DESIGN"

- a) Monsieur Maidan PUIU VACILI, prénommé
- b) Monsieur Lucien PETRER, prénommé
- c) Monsieur Richard RICHARD, prénommé

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Lucian PETRE, prénommé, lequel peut engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 27 avril 2012. WIL/2012/362. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.



Wiltz, le 15 mai 2012. Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012069186/175.

(120098194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

Greenhill B6-36 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen.

R.C.S. Luxembourg B 159.964.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

Mme Birghitte KORNERUP, Docteur en Droit, demeurant à L-5368 Schuttrange, 27, rue de Neuhaeusgen, née à Copenhague (DK), le 14 août 1969,

Ci-après "le mandant"

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée "GREENHILL B6-36 S.à r.l.", ayant son siège social à 27, rue de Neuhaeusgen, L-5368 Schuttrange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 159964, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné le 29 mars 2011, 29 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1277 du 14 juin 2011.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "GREENHILL B6-36 S.à r.l.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros), représentés par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent Euros) chacune, chacune intégralement libérée.
- III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "GREENHILL B6-36 S.à r.l.".
- IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associé unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.
- V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.
 - VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés et des parts sociales de la société dissoute.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: B. KORNERUP, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 20 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56917. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2012070201/41.

(120100007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Badajoz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 87.230.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 2012 que, le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, ont été renommés:

- a) administrateurs
- Madame Sylvie COMMAN, employée privée, avec adresse professionnelle à MC-98000 Monaco, 7, rue Suffren Reymond



- Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
- Monsieur Mathis HENGEL, docteur en droit, avec adresse professionnel à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

b) commissaire aux comptes

- Monsieur Michel SCHAEFFER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élu expirera à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2017,

Luxembourg, le 31 mai 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signatures

Référence de publication: 2012069282/25.

(120099269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Blader Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 35.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069296/9.

(120099573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Minos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 106.551.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 13 juin 2012

Deuxième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 13 juin 2012, Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 13 juin 2012, Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MINOS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012069644/20.

(120099216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Adrion Immobilière SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 169.400.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-trois avril.

Par-devant Maitre Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A COMPARU:

ADRION PATRIMONIALE SPF SA, une société de patrimoine familiale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 17, Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg, en voie d'inscription auprès du Registre de Commerce et Sociétés Luxembourg, constituée en date de ce jour par le notaire instrumentant,



ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle après avoir été signée «ne variateur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, agissant en-dite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1 er. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par les présents statuts.

La société anonyme existe sous la dénomination de «ADRION IMMOBILIÈRE SA».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des évènements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la mise en valeur et gestion de tous immeubles qu'elle pourra acquérir et vendre, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

La société a en outre la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toutes activités et toutes opérations généralement quelconques de rattachent directement ou indirectement à son objet.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine. Ainsi comme participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet social, notamment en empruntant avec ou sans garanties et en toutes monnaies, y compris par voie d'émission publique d'obligations.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixe a TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représentés par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et obligations.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire. Ils seront nominatifs tant que la loi l'imposera.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration compose de trois membres au moins, actionnaires ou non. Chaque catégorie d'actions pourra designer un administrateur devant être nomme par l'assemblée générale des actionnaires.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, le conseil d'administration peut être réduit à un administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un



actionnaire. Une personne morale peut être membre du conseil d'administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirme en conformité avec la loi.

Les administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Les administrateurs restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Dans le cas où un administrateur est élu sans indication de la durée de son mandat, il est réputé avoir été élu pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommes de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, a la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoque chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Tout administrateur qui a un intérêt oppose à celui de la société, dans une opération soumise à l'approbation du conseil d'administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assembles générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des administrateurs aurait eu un intérêt oppose à celui de la société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant un intérêt oppose à celui de la société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la société sera engagée, en cas d'administrateur-délégué nomme pour la gestion et les opérations courantes de la société et pour la représentation de la société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'administrateur délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nomme par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondes de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associes ou non.

- **Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.
 - Art. 12. La société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution.

Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la société. Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentes et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorise à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.



A toute assemblée des actionnaires, l'assemblée ne délibérera valablement que si les trois-quarts au moins du capital sont représentés. Toute décision de l'assemblée requerra pour être valable de réunir les trois-quarts au moins des votes exprimés.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Cependant, la nationalité de la société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indique dans les convocations, le premier Lundi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Armée sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 15. L'année sociale commence le 1 er janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.
- **Art. 16.** L'excèdent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de resserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donne et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommes par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant prénomme ADRION PATRIMONIALE SPF SA, représenté comme dit est, déclare souscrire à toutes les actions.

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pourcent), de sorte que cette somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ 1.200,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant pré qualifié, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqué, et a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixe à un (1), et celui des commissaires à un (1).
- 2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur unique:



Monsieur Alain François Louis Michel DRION, employé, né le 20 juin 1963, à Namur (Belgique), domicilié au 20, rue des Faisans, B-1640, Rhode-Saint-Genèse, Belgique.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jean-Valmy DRION, né le 2 juillet 1934 à Namur (Belgique), domicilié à Résidence Aquitaine, 1, Avenue Van Praag, 1180 Uccle, Bruxelles, Belgique.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.
 - 5. L'adresse du siège social de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 17 Boulevard Royal.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue connue du comparant, connu du notaire par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, le comparant a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 avril 2012. Relation GRE/2012/1470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 11 juin 2012.

Référence de publication: 2012069926/189.

(120100005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.331.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil de Gérance en date du 17 avril 2012

En date du 17 avril 2012, le Conseil de Gérance de la Société a décidé comme suit:

- D'élire Monsieur Richard Brekelmans, Gérant B, en tant que Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée
- D'élire Monsieur Johan Dejans, Gérant B, en tant que Vice-Président du Conseil de Gérance, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012069580/18.

(120099666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Continent 8 (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 118.750,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 147.798.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des Associés en date du 12 juin 2012:

Acceptation de la démission, avec effet au 4 Octobre 2010, de Madame Catherine Andrée Peuteman, gérante de classe B de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le Mandataire

Référence de publication: 2012069325/13.

(120099400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.



Gazeley Luxco France 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 146.254.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1112 du 5 juin 2009.

Les comptes annuels rectifiés de la Société au 31 décembre 2009 (rectificatif des comptes déposés le 17 janvier 2011 sous la référence L 110009156) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Gazeley Luxco France 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012069463/15.

(120099254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

EDM International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 50.523.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 22 mai 2012

- a renouvelé le mandat de Messieurs

Juan Diaz Morera

Law Practice Diaz-Morera, Travessera de Gracia, 29, 4, 1 -SP 08021 Barcelona

Lluis Fortuny

EDM Servicios Financieros, S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

Javier de Prada Diaz-Caro

Castellana 78, SP 28046 Madrid

Jordi Pascual

EDM Servicios Financieros, S.A., Avenue Diagonal, 399, 3, 1 -SP 08008 Barcelona

Nicolaus P.Bocklandt

MDO Services S.A., 19 rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg

- à la fonction d'administrateurs de la société pour une période d'un an se terminant à l'assemblée générale ordinaire de mai 2013.
 - a également nommé à la fonction de Réviseur d'Entreprises,

Deloitte Audit S.à r.l., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période d'un an.

Pour EDM INTERNATIONAL SICAV

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012070110/26.

(120099772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Great Pacific Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 99.675.

In the year two thousand and twelve, on the eighteenth day of May.

Before Maître Roger Arrensdorff, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- 571406 British Columbia Ltd., a company incorporated and organized under the laws of British Columbia, having its registered office at Suite 1800 -1067 West Cordova Street, Vancouver, BC V6C 1C7, Canada (the "Shareholder");

duly represented by Me Matthieu Groetzinger, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy dated May 16, 2012. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.



Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that 571406 British Columbia Ltd. is the Shareholder of Great Pacific Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 99.675, incorporated by a deed received by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on February 25, 2004, published in published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 478 on May 6, 2004 and amended for the last time by a deed received by Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Luxembourg on July 7, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1863 on September 10, 2010 (the "Company").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Company, according to the agenda below:

Agenda

- 1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1,010.- (one thousand and ten Euros) by the issue of 1 (one) additional unit with no mention of par value;
- 2. Subscription and payment of the additional unit, with the payment of a share premium amounting to the remaining amount of the EUR equivalent of CAD 227,712,546.- (two hundred twenty seven million seven hundred twelve thousand five hundred forty six Canadian Dollars) as of May 18, 2012 according to the CAD/EUR exchange rate as delivered by Oanda by the Shareholder by the contribution in kind of shares;
 - 3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the share capital increase; and
 - 4. Any other business.

First resolution

The Shareholder decided to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 1,010.- (one thousand and ten Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 101,000,000.- (one hundred one million Euros) to the amount of EUR 101,001,010.- (one hundred one million one thousand and ten Euros) represented by 100,001 (one hundred thousand and one) units with no mention of par value.

Second resolution

The Shareholder decided to issue 1 (one) additional unit with no mention of par value together with the payment of a share premium amounting to EUR 176,574,129.54 (one hundred seventy six million five hundred seventy four thousand one hundred and twenty nine Euros and fifty four cents).

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Me Matthieu Groetzinger, acting in his capacity as duly appointed special attorney of the Shareholder by virtue of a proxy given on May 16, 2012 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 1 (one) additional unit with no mention of par value, for a total amount of EUR 1,010.- (one thousand and ten Euros);
- pay a share premium amounting to EUR 176,574,129.54 (one hundred seventy six million five hundred seventy four thousand one hundred and twenty nine Euros and fifty four cents);

by the contribution in kind of shares (hereafter referred to as the "Shares").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the full and complete ownership of the Shares held by the Shareholder in the corporate capital of GGP Limited, a company incorporated and organized under the laws of the Island of Guernsey, with registered office at 1 st & 2 nd Floors, Elizabeth house, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EW, these Shares being valued by the board of managers of the Company at the amount of EUR 176,575,139.54 (one hundred seventy six million five hundred seventy five thousand one hundred and thirty nine Euros and fifty four cents) on the basis of a valuation made by the Shareholder, owner of the Shares.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of the Shares has been given to the undersigned notary by a copy of a valuation report issued by the Shareholder attesting the current value and existence of the Shares.

Effective implementation of the contribution

The appearing person declared that:

- the Shares can be transferred to the Company;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Shares be transferred to him;



- the transfer of the Shares is effective today without qualification and a contribution agreement has already been signed; and
- all further formalities shall be carried out in the respective countries, in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Shareholder decides to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's corporate capital is set at EUR 101,001,010.- (one hundred one million one thousand and ten Euros) represented by 100,001 (one hundred thousand and one) units in registered form with no mention of par value."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about six thousand four hundred Euros (6.400.-€).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit mai.

Par devant Maître Roger Arresndorff, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- 571406 British Columbia Ltd., une société constituée et organisée selon les lois de la Colombie-Britannique, ayant son siège social situé à Suite 1800 -1067 West Cordova Street, Vancouver, BC V6C 1C7, Canada (ci-après l'«Associé»),

dûment représentée par Maître Matthieu Groetzinger, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 16 mai 2012.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès-qualité, a déclaré et demandé au notaire:

- I. d'acter que 571406 British Columbia Ltd. est l'Associé de la société à responsabilité limitée Great Pacific Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.675, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger le 25 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 478 le 6 mai 2004 et modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1863 le 10 septembre 2010 (ci-après la «Société»).
- II. d'enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda cidessous:

Ordre du jour

- 1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 1,010.- (mille dix euros) par l'émission de 1 (une) part sociale supplémentaire sans désignation de valeur nominale;
- 2. Souscription et libération de la part sociale supplémentaire avec le paiement d'une prime d'émission égale au solde du montant équivalent en EUR de la somme de CAD 227,712,546.- (deux cent vingt sept millions sept cent douze mille cinq cent quarante six Dollars Canadiens) tel que déterminé par le taux de change CAD/EUR fourni par Oanda le 18 mai 2012 par l'Associé par l'apport en nature d'actions;
- 3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée; et
 - 4. Divers.



Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 1,010.- (mille dix euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 101,000,000.- (cent un millions d'euros) à un montant de EUR 101,001,010.- (cent un millions et mille dix euros) représenté par 100,001 (cent un mille et une) parts sociales sans désignation de valeur nominale

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre 1 (une) parts sociale supplémentaire sans désignation de valeur nominale avec le paiement d'une prime d'émission de EUR 176,574,129.54 (cent soixante-seize millions cinq cent soixante-quatorze mille cent vingtneuf euros et cinquante-quatre centimes).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenu aux présentes Maître Matthieu Groetzinger, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé, en vertu d'une procuration donnée le 16 mai 2012 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 1 (une) part sociale supplémentaire sans désignation de valeur nominale pour un montant totale de EUR 1,010.- (mille dix euros);
- payer une prime d'émission de EUR 176,574,129.54 (cent soixante-seize millions cinq cent soixante-quatorze mille cent vingt-neuf euros et cinquante-quatre centimes);

par l'apport en nature d'actions (ci-après les «Actions»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la en la pleine et entière propriété des Actions par l'Associé dans le capital social de GGP Limited, une société constituée et organisée selon les lois de l'île de Guernsey, ayant son siège social situé à 1 st & 2 nd Floors, Elizabeth house, Les Ruettes Brayes, St Peter Port, Guernsey, GY1 1EW, ces Actions étant évaluées par le conseil de gérance de la Société à un montant de EUR 176,575,139.54 (cent soixante-seize millions cinq cent soixante-quinze mille cent trente-neuf euros et cinquante-quatre centimes) sur la base du rapport d'évaluation émis par l'Associé, propriétaire des Actions.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Actions a été donnée au notaire instrumentant par une copie du rapport d'évaluation émis par l'Associé, attestant du montant actuel et de l'existence des Actions.

Réalisation effective de l'apport

La partie comparante déclare que:

- les Actions peuvent être transférées à la Société;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droit en vertu desquels une personne pourrait être fondée à demander l'acquisition des Actions;
- le transfert des Actions est effective aujourd'hui sans qualification et la convention de cession est déjà signée, preuve en ayant été apportée au notaire instrumentant; et
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis des tiers.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social est fixé à EUR 101,001,010.- (cent un millions et mille dix euros) représenté par 100,001 (cent mille et une) parts sociales nominatives sans désignation de valeur nominale.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ six mille quatre cents euros (6.400.- €).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.



Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: GROETZINGER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2012. Relation: LAC/2012/24280. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Référence de publication: 2012069476/179.

(120099169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Enak Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 70, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 161.163.

L'an deux mille douze, le premier juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Nermin KOLASINAC, maçon-façadier, né à Novi Pazar (Serbie), le 8 juin 1972, demeurant à D-44141 Dortmund, 66, Semerteichstrasse.

Lequel comparant a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "ENAK CONSTRUCTIONS SARL", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-4942 Bascharage, 31, rue de la Résistance, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161163, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1785 du 5 août 2011;
 - Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société et qu'il a pris la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de Bascharage à L-4710 Pétange, 70, rue d'Athus, et de modifier subséquemment l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. KOLASINAC, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 juin 2012. LAC/2012/25395. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 15 juin 2012.

Référence de publication: 2012070116/37.

(120099910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.



MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 141.307.

MRIF Luxembourg Investments 2 S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II. R.C.S. Luxembourg B 141.021.

L'an deux mille douze, le vingt-cinq mai.

Le soussigné, Maître Francis KESSELER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) Certifie que:

Suivant projet de fusion notarié du 29 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 915 du 7 avril 2012, MRIF Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.307 (la "Société Absorbante") a projeté d'absorber, par voie de fusion, MRIF Luxembourg Investments 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.021 ("la Société Absorbée").

L'absorption par voie de fusion a été opérée suivant les dispositions des articles 278 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Fusion").

Toutes les formalités requises par la loi luxembourgeoise ont été accomplies, en particulier les conditions prévues par l'article 279 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Du point de vue comptable, la Fusion prendra effet le 29 avril 2012.

Aucun associé de la Société Absorbante détenant plus de 5% du capital n'a requis pendant le délai d'un (1) mois suivant la publication au Mémorial C du projet de fusion la convocation d'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante, appelée à se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

La Fusion, déjà réalisée entre les sociétés fusionnantes puisque plus d'un (1) mois s'est écoulé depuis la publication au Mémorial C du projet de fusion, prendra également effet à l'égard des tiers à partir de la publication au Mémorial C du présent certificat, avec les conséquences suivantes:

- Le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- La Société Absorbée cesse d'exister, étant dissoute de plein droit sans liquidation;
- Les parts sociales de la Société Absorbée sont annulées;
- Toutes les autres conséquences, telles qu'énumérées dans le projet de fusion.

Ainsi certifié à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Référence de publication: 2012070401/36.

(120099830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Indufin Capital Partners S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval. R.C.S. Luxembourg B 133.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069526/10.

(120099220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

MAN Umbrella SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 53.150.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 11 mai 2012 a décidé:

a) de renouveler le mandat de Messieurs:

Philip BODMAN

Man Fund Management (Guernsey) Limited

Lancaster Court-Forest Lane, St Peter Port, GY1 1WJ GUERNSEY

John WALLEY



Olympia Capital (Ireland) Ltd

6 th Floor Block 3, Harcourt Centre, Harcourt Road, Dublin 2, IRELAND

Yves WAGNER

MDO Services S.A.

19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

en tant qu'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013;

b) de nommer:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour MAN UMBRELLA SICAV

SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2012069628/30.

(120099069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Industrial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.763.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 juin 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2009

Le conseil de gérance:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012069528/17.

(120098595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Rodea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 132.395.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 mars 2012

L'assemblée a été informée du décès de Monsieur Nicolas Kruchten, administrateur.

Monsieur Lennart Stenke, administrateur et administrateur-délégué, a démissionné de ses fonctions.

L'assemblée a révoqué Server Group Europe SA de ses fonctions de commissaire aux comptes de la société.

Ont été élus administrateurs de la société: Mr. Laurent Barnich, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, Mr. Thomas Felgen, né le 14 Décembre 1971 à Luxembourg, ayant tous deux leur adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Mr. René Faltz, né le 17 août 1953 à Luxembourg, ayant son adresse 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg a été réélu au poste d'administrateur de la société.

Mr. Laurent Barnich a été élu administrateur-délégué de la société.

Les mandats des administrateurs et administrateurs-délégué prendrons fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

Luxembourg Offshore Management Company S.A., en abrégé LOMAC S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 22 206, ayant sont siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, a été élue commissaire aux comptes de la société.



Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui sera tenue en 2018.

Référence de publication: 2012069742/22.

(120099176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Industrial Securities Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 103.763.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 juin 2012 approvant les comptes de l'exercise clos le 31 décembre 2010

Le conseil de gérance:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 3. Monsieur Bernd JANIETZ, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg.

Référence de publication: 2012069529/17.

(120098595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Interarrow S.àr.I., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.871.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERARROW S. à r. I.

Signatures

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2012069531/13.

(120098915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Galilehorn Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 22.250,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 111.049.

Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la société prise en date du 22 février 2012 de nommer Mazars Luxembourg, une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B 159.962, en qualité de réviseur d'entreprise de la Société jusqu'à l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

A titre informatif, veuillez noter que Messieurs Ely Michel Ruimy et Franck Ruimy, en leur qualité de gérants de la Société, demeurent professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres, Grande Bretagne.

Traduction pour les besoins de l'enregistrement

It follows from a resolution of the sole shareholder of the Company dated 22 February 2012 to appoint Mazars Luxembourg, a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10A, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg under number B 159.962, as external auditor ("réviseur d'entreprise") of the Company until the general meeting approving the annual accounts as of December 31st!, 2011.

For your information, please note that Mr. Ely Michel Ruimy and Mr. Franck Ruimy, as managers of the Company, reside professionnally at 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London, United Kingdom.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012070168/24.

(120099885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.

Jomago S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.676.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés tenue en date du 12 juin 2012 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Christine Valette, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 12 juin 2012.
- Alan Botfield, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 12 juin 2012 pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012069557/14.

(120098707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

International Participation - Inparfin - S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.175.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069533/9.

(120099412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Invesrus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 147.648.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012069534/9.

(120099654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

IOIO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 123.569.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1 ^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er juin 2012.

Référence de publication: 2012069538/12.

(120099480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Irelio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.560.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012069540/10.

(120099731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 133.674.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique de la Société en date du 7 juin 2012

En date du 7 juin 2012, l'associé unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Alan Roy WEINER, né le 22 juillet 1962 à New York, Etats-Unis d'Amérique et ayant comme adresse professionnelle la suivante: 405, Lexington Avenue, New York, NY 10017, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce pour une indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de la manière suivante:

- Madame Nadine GUIGUE, gérant de classe A
- Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, gérant de classe B
- Monsieur Michel RAFFOUL, gérant de classe B
- Monsieur David Lee KENNEDY, gérant de classe A
- Monsieur Alan Roy WEINER, gérant de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2012.

Mylan Luxembourg 1 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012069621/23.

(120099553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Soka s.c., Société Civile.

Siège social: L-3316 Bergem, 13, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg E 4.802.

STATUTEN

Gesellschaftsgründung vom 13. Juni 2012

Zwischen den Unterzeichnenden:

- 1) Herr Kail Paul, Landwirt, geb. am 17.10.1983, ledig, wohnhaft in, 5A rue Basse L-3316 BERGEM und
- 2) Herr Kail Guy, Landwirt, geb. am 18.06.1979, ledig, wohnhaft in 13, rue de l'église L-3316 Bergem, wird eine zivilrechtliche Gesellschaft gegründet.

I. Gründung und Gesellschaftszweck

Art. 1. Zwecks Einkommensverbesserung beschließen die vorgenannten Personen die Gründung eines Unternehmens zur Errichtung und Betreibung einer Photovoltaikanlage. Zu diesem Zweck bilden sie eine zivilrechtliche Gesellschaft nach Maßgabe der Artikel 1832 bis 1872 des Zivilgesetzbuches, vorbehaltlich der in den gegenwärtigen Statuten vorgesehenen besonderen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann alle Handlungen tätigen, welche direkt oder indirekt mit ihrem Zweck in Zusammenhang stehen oder die Durchführung derselben begünstigen oder erleichtern. Außerdem ist die Gesellschaft innerhalb ihres Aufgabenbereiches zu allen Geschäften und Maßnahmen berechtigt, die zur Erreichung und Förderung des Gesellschaftszweckes förderlich und nützlich erscheinen.

II. Benennung und Gesellschaftssitz

Art. 2. Die Gesellschaft trägt den Namen Soka s.c, zivilrechtliche Gesellschaft. Ihr Sitz befindet sich in 13, rue del'eglise L-3316 Bergem und kann durch einstimmigen Beschluss der Gesellschafter an einen anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

III. Gesellschaftsdauer

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit vereinbart.



drei Anteile (3)

IV. Gesellschaftskapital

Art. 4. Das	Gesellschaftskapital,	in einem	Gesamtwert von	600,00 € (i.W.	. sechshundert	Euro) umfasst	folgende Ein
lagen:							

	A) Von Herrn Kail Paul, vorbenannt:	
	a. Bareinlage:	300,00 €
	B) Von Herrn Kail Guy, vorbenannt:	
	b. Bareinlage:	300,00 €
	Art. 5. Das gesamte Gesellschaftskapital beträgt demzufolge sechshundert Euro (600,00 €), das in sechs	Anteile von
е	einhundert Euro (100,00€) aufgeteilt wird, welche den Einlagen entsprechend wie folgt aufgeteilt sind:	
	1) an Herr Kail Paul, vorbenannt, drei	Anteile (3)

ie

V. Übereignung von Anteilen

Zusammen: sechs Anteile(6)

Art. 6. Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern geschieht durch notarielle Urkunde oder durch Akt unter Privatschrift. Gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches muss die Übereignung in allen Fällen der Gesellschaft zugestellt werden.

Die Übereignung von Anteilen unter Gesellschaftern oder an Gesellschafter, beziehungsweise an die Ehepartner oder Nachkommen in direkter Linie eines Gesellschafters, ist frei statthaft. Kein Gesellschafter kann jedoch seine Anteile an der Gesellschaft ganz oder teilweise, ohne das Einverständnis seiner Partner, an einen Dritten übereignen.

Der Abtreter muss die an Dritte geplante Übereignung der Gesellschaft sowie den Partnern durch Einschreibebrief mitteilen. Besagte Mitteilung muss ebenfalls Name, Vorname, Beruf und Wohnort des vorgeschlagenen Übernehmers, sowie Preis und Bedingungen der geplanten Übereignung enthalten. Die Partner haben ein Vorkaufsrecht auf die abzutretenden Anteile. Binnen einem Monat müssen die /der Partner der Gesellschaft sowie dem Abtreter durch Einschreibebrief mitteilen, ob er/sie den vorgeschlagenen Übernehmer annimmt/annehmen oder ob er/sie von seinem/ihrem Vorkaufsrecht ganz oder teilweise Gebrauch macht/machen.

Bei der Annahme des vorgeschlagenen Übernehmers wird letzterer Gesellschafter für die von ihm erworbenen Anteile, welche mit allen Pflichten und Rechten auf ihn übergehen.

Wird der vorgeschlagene Übernehmer verweigert und will der Partner selbst die zu übernehmenden Anteile nicht oder nur teilweise aufkaufen, so muss die Gesellschaft die verbleibenden Anteile zu einem auf gütlichem Wege oder durch Experten vereinbarten Preise aufkaufen. Die vorgenannten Bestimmungen betreffend die Annahme oder Verweigerung eines Dritten Übernehmers gelten auch dann, wenn die Übereignung durch Schenkung, Zwangsverkauf oder auf sonst eine Weise geschieht.

VI. Tod eines Gesellschafters

Art. 7. Der Tod eines Gesellschafters zieht keine zwangsmäßige Auflösung der Gesellschaft nach sich.

VII. Geschäftsjahr, Inventar, Bilanz, Gewinn und Verlustrechnung, Verteilung des Gewinns

- Art. 8. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember. Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung und endigt am einunddreißigsten Dezember 2012.
- Art. 9. Die Verwalterführen eine ordnungsgemäße Buchführung. Aufgrund dieser Buchführung wird das jährliche Betriebsergebnis der Gesellschaft ermittelt.
- **Art. 10.** Jährlich wird wenigstens ein Zwanzigstel vom Einkommen der Gesellschaft zur Bildung eines Reservefonds vorweggenommen. Diese Verpflichtung erlischt, wenn der Reservefonds den zehnten Teil des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Diese Rücklagen werden auf ein Sonderkonto bei einem Geldinstitut deponiert. Den Gesellschaftern wird eine Entschädigung, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt wird, zuerkannt.
- Art. 11. Der verbleibende Gewinn wird nach Maßgabe des eingebrachten Eigenkapitals und der eingebrachten Arbeit unter die Gesellschafter aufgeteilt. Die Modalitäten dieser Gewinnaufteilung werden in einer internen Geschäftsordnung festgehalten und in ein Spezialregister eingetragen. Für besondere Dienste werden Entschädigungen, die durch gemeinsamen Beschluss festgelegt werden, zuerkannt.
- Art. 12. Erfahren die Beteiligungen an Arbeit und / oder Kapital während der Vertragsdauer wesentliche Änderungen zwischen den Partnern, so wird diesem Umstand bei der Gewinnausschüttung Rechnung getragen.
- **Art. 13.** Als Vorschuss auf den jährlichen Gewinn haben die Gesellschafter Anrecht auf eine monatliche Auszahlung, deren Höhe von ihnen jährlich gemeinsam festgelegt wird, unter Berücksichtigung der Bestimmungen der vorhergehenden Artikel.



VIII. Haftung der Gesellschafter

- **Art. 14.** Jeder Gesellschafter bleibt persönlich haftbar für die Steuern die ihm persönlich anfallen, für Auto-, Telefon-, Kleidungs-, Wohnungs-, und alle persönlichen Unterhaltskosten sowie für alle privaten Schulden.
- **Art. 15.** In ihren gegenseitigen Beziehungen sind die Gesellschafter haftbar für die Schulden der Gesellschaft im Verhältnis zu ihren Anteilen. Gegenüber den Gläubigern der Gesellschaft sind sie haftbar in Gemässheit von Artikel 1863 des Zivilgesetzbuches.

IX. Pflichten und Rechte der Gesellschafter

Art. 16. Jeder Gesellschafter verpflichtet sich aktiv in der Gesellschaft mitzuarbeiten.

X. Verwaltung und Beschlüsse

- **Art. 17.** Die Gesellschaftsführung besteht aus 2 Verwaltern, die von der Generalversammlung ernannt werden. Zu Verwaltern der Gesellschaft sind ernannt:
 - 1) Herr Kail Paul, vorbenannt;
 - 2) Herr Kail Guy, vorbenannt;

Ein jeder dieser Verwalter hat die Befugnis allein im Namen der Gesellschaft zu handeln und dieselbe Dritten gegenüber rechtskräftig zu verpflichten bis zu einem Betrage von fünftausend Euro (5.000,-). Für Verpflichtungen die den vorgenannten Betrag übersteigen, sind die Unterschriften von zwei Verwaltern erforderlich.

Den Verwaltern steht es frei vermittels Spezial- oder Generalvollmachten, Dritte mit den Geschäften der Gesellschaft zu betrauen und deren Rechte, Entschädigungsansprüche und Tätigkeitsdauer zu bestimmen.

Art. 18. Ein Verwalter errichtet Protokoll über die gefassten Beschlüsse und trägt diese in ein Spezialregister ein, dazu gehörende Dokumente werden beigefügt.

Rechtsgültig genommene Beschlüsse sind für alle Gesellschafter bindend. Ein jeder Gesellschafter kann zu jeder Zeit die anderen Gesellschafter zu einer Beschlussfassung auffordern. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.

XI. Generalversammlung

Art. 19. Jährlich findet eine ordentliche Generalversammlung statt. Datum, Zeit, Versammlungsort und Tagesordnung werden nach gemeinsamer Übereinkunft festgesetzt.

Außerordentliche Generalversammlungen können von einem jeden der Gesellschafter einberufen werden, wenn er es für nötig hält.

- Art. 20. Alle Beschlüsse müssen einstimmig genommen werden.
- **Art. 21.** Jeder Gesellschafter hat das Recht der Generalversammlung beizuwohnen und ein jeder kann sich durch einen Familienangehörigen vertreten lassen.
- **Art. 22.** Von den Beschlüssen der Generalversammlung wird Protokoll errichtet. Dieses Protokoll wird von allen Gesellschaftern unterzeichnet und in ein Spezialregister eingetragen.

XII. Auflosung - Liquidation

Art. 23. Die Gesellschaft kann vorzeitig durch gemeinsamen Beschluss der Gesellschafter oder in Gemässheit von Artikel 1876 des Zivilgesetzbuches aufgelöst werden.

Der Gesellschafter, der in vorgenannten Fällen die Auflösung der Gesellschaft verlangt, muss durch Einschreibebrief seine Partner zwei Jahre im voraus davon in Kenntnis setzen.

Bei Auflösung der Gesellschaft, sei es vor oder durch Ablauf ihrer Dauer, nehmen die Verwalter die Liquidation vor, falls die Gesellschafter nicht anders beschließen.

Art. 24. Das Netto-Produkt, das nach der Liquidation übrig bleibt, nachdem alle durch die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen getilgt wurden, wird unter die Gesellschafter nach dem Verhältnis ihrer Anteile verteilt.

XIII. Schlussbestimmungen

- **Art. 25.** Für alle Fälle, die in der Satzung nicht vorgesehen sind, sind die Bestimmungen der Artikel 1873 ff. des Zivilgesetzbuches anwendbar.
- Art. 26. Sollten einzelne Bestimmungen dieses Vertrages nichtig oder unwirksam sein oder werden, so wird die Gültigkeit dieses Vertrages im übrigen hiervon nicht berührt. In einem solchen Falle ist vielmehr die ungültige Bestimmung des Gesellschaftsvertrages durch Beschluss der Gesellschafter so umzudeuten oder zu ergänzen, dass er mit der ungültigen Bestimmung, der beabsichtigte wirtschaftliche Erfolg erreicht wird. Dasselbe soll dann gelten, wenn bei der Durchführung des Gesellschaftsvertrages eine ergänzungsbedürftige Lücke offenbar wird.
- Art. 27. Etwaige Streitigkeiten, die während der Gesellschaftsdauer zwischen Gesellschaftern entstehen, in betreff der Auslegung gegenwärtiger Statuten, der Gesellschaftsführung oder der Geschäfte, werden obligatorisch einem Schieds-



richter zum Entscheid vorgelegt. Dieser Schiedsrichter wird entweder durch gemeinsamen Beschluss oder im Falle von Unstimmigkeiten, durch den Präsidenten des Bezirksgerichtes, auf Antrag einer der Parteien ernannt.

Art. 28. Die Kosten des Gesellschaftsvertrages und seiner Durchführung gehen zu Lasten der Gesellschaft.

Angefertigt in 2 Exemplaren,

Bergem, den 11. Juni 2012.

Kail Paul / Kail Guy.

Référence de publication: 2012069861/136.

(120098817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2012.

IS Business Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 137.335.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 11 juin 2012 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009

Le conseil de gérance:

- 1. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- 2. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;
- $3.\ Monsieur\ Bernd\ JANIETZ,\ demeurant\ actuellement\ 50\ rue\ des\ Sept\ Arpents,\ L-1139\ Luxembourg,\ g\'{e}rant;$

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sue les comptes clos en décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2012069542/17.

(120099438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

JFE Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 162.521.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 7 juin 2012

Est nommé, pour une durée indéterminée, gérant de la Société en remplacement de Monsieur Gerdy ROOSE, gérant démissionnaire:

- Monsieur Philippe PONSARD,ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

Référence de publication: 2012069554/15.

(120099593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Diaverum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 43.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.921.

Les Comptes Annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2012.

Pour la Société

Jana Oleksy

Gérante

Référence de publication: 2012070078/14.

(120100046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2012.



Kansole Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 138.303.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012069559/10.

(120098661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

KCD Mikrofinanzfonds (FIS), Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Luxembourg, 4, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 145.152.

Les comptes annuels au 31. Dezember 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für KCD Mikrofinanzfonds (FIS)

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2012069565/12.

(120099488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

KBC Flexible, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.453.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour KBC FLEXIBLE

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012069563/12.

(120099696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Klever International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 80.695.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012069570/10.

(120099238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

L.C.I. S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7795 Bissen, 2, Z.A.C. Klengbousbierg.

R.C.S. Luxembourg B 35.713.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2012069574/10.

(120099168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck